



COMPTE-RENDU

DU PRÉSIDENT DU JURY AU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES ORGANISATEUR EN 2015 DU CONCOURS D'INGÉNIEUR TERRITORIAL Spécialité "Ingénierie, gestion technique et architecture"

I – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS.....	page 3
II – LES EPREUVES DU CONCOURS	page 3
A) Les épreuves écrites d'admissibilité	page 3
1. L'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe	page 3
1.1. Description de l'épreuve.....	page 3
1.2 Analyse des résultats	page 4
2. Les épreuves écrites d'admissibilité du concours interne	page 5
2.1. Description des épreuves	page 5
2.2 Analyse des résultats	page 5
3. Données statistiques sur les candidats présents	page 7
3.1. Le taux d'absence des candidats	page 7
3.2. L'origine géographique des candidats présents.....	page 7
3.3. Le niveau d'études des candidats présents.....	page 7
3.4. Le sexe et l'âge des candidats présents	page 8
3.5. La situation professionnelle des candidats présents	page 8
3.6. La préparation au concours des candidats présents.....	page 8
B) Les épreuves orales d'admission	page 9
1. L'épreuve orale d'admission du concours externe.....	page 9
1.1 Description de l'épreuve.....	page 9
1.2 Analyse des résultats	page 10
2. L'épreuve orale d'admission du concours interne.....	page 11
2.1 Description de l'épreuve.....	page 11
2.2 Analyse des résultats	page 11
C) Les épreuves facultatives de langue vivante étrangère	page 11
1. L'épreuve orale facultative de langue vivante étrangère	page 11
1.1 Description de l'épreuve.....	page 11
1.2 Analyse des résultats	page 12
2. L'épreuve écrite facultative de langue vivante étrangère.....	page 12
1.1 Description de l'épreuve.....	page 12
1.2 Analyse des résultats	page 13
III – LE PROFIL DES LAURÉATS	page 13
1) Origine géographique des lauréats	page 13
2) Niveau d'études des lauréats.....	page 13
3) Sexe et âge des lauréats	page 14
4) Situation professionnelle des lauréats	page 14
5) Préparation au concours des lauréats	page 14
IV – LES CHIFFRES "CLÉS" Á RETENIR SUR LA SESSION 2015	page 15

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CONCOURS

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a organisé en 2015 le concours d'**ingénieur territorial dans la spécialité "ingénierie, gestion technique et architecture"** en partenariat avec :

- deux Centres de Gestion Aquitains : les Centres de Gestion de la GIRONDE (33) et des LANDES (40) ;
- dix autres Centres de Gestion hors région Aquitaine : les Centres de Gestion de l'AUDE (11), de la CHARENTE (16), de la CHARENTE-MARITIME (17), du GARD (30), de la HAUTE-GARONNE (31), de l'HERAULT (34), des HAUTES-PYRENEES (65), des DEUX-SEVRES (79), du TARN (81) et de la VIENNE (86).

La spécialité "ingénierie, gestion technique et architecture" comprend trois options :

- centres techniques,
- construction et bâtiment,
- logistique et maintenance.

Le concours a été ouvert pour **20 postes** répartis ainsi :

- 15 postes pour le concours externe,
- 5 postes pour le concours interne.

II. LES ÉPREUVES DU CONCOURS

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées les 17 et 18 juin 2015 au Parc des Expositions de PAU.

A. LES ÉPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITÉ

1. L'épreuve écrite d'admissibilité du concours externe

1.1. Description de l'épreuve

L'épreuve consiste en "la **rédaction d'une note**, à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, qui tient compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur la spécialité ingénierie, gestion technique et architecture (durée : cinq heures ; coefficient 5)". L'épreuve a pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à exercer ses fonctions au sein d'une collectivité territoriale.

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- **structurer la note** :
 - la partie "note" et la partie "propositions" doivent être distinctes,
 - la partie "note" et la partie "propositions" doivent être constituées d'une introduction brève avec annonce de plan, d'un développement en parties et sous parties et d'une conclusion brève,
- **rédiger intégralement la note** avec une exigence quant à l'orthographe et la syntaxe ; le style doit être neutre et précis.

- Pour la partie "note" :
 - **repérer les informations** qui doivent impérativement être **valorisées** compte tenu de la qualité du destinataire et du contexte,
 - **donner des informations précises** : la note doit fournir au destinataire tous les éléments nécessaires à sa compréhension,
 - **analyser les principales données** contenues dans le dossier, **identifier les problèmes** à résoudre, **mettre en valeur les grands principes** qui sous-tendent problèmes et solutions.
- Pour la partie "propositions" :
 - **appuyer ses propositions sur l'exploitation du dossier** mais également **sur ses propres connaissances**,
 - **argumenter ses propositions** dans un contexte précisé par la commande du sujet,
 - **maîtriser des connaissances techniques** dans la spécialité,
 - faire des **propositions réalistes** et **préciser les moyens et les conditions de leur mise en œuvre**.

1.2. Analyse des résultats

La note porte sur l'aménagement d'un lieu intergénérationnel dans le cadre d'un partenariat public-privé (cf. annale sur le site www.cdg-64.fr).

- Sur la partie "note", les correcteurs constatent que :
 - la méthodologie de la rédaction d'une note n'est pas acquise,
 - la totalité des documents n'est pas exploitée,
 - les candidats ont des difficultés à cerner les enjeux.
- Sur la partie "propositions", les correcteurs jugent :
 - le contenu faible,
 - l'apport de connaissances personnelles insuffisant et une faible culture générale technique,
 - un manque de prise de recul et de sens critique.
- Globalement, les correcteurs ajoutent que :
 - le niveau d'orthographe est trop faible pour des futurs cadres A,
 - les qualités rédactionnelles doivent être améliorées.

Les correcteurs soulignent que le thème du sujet était intéressant mais complexe et pouvait engendrer des difficultés pour les candidats à formuler des propositions complètes, dans la mesure où les partenariats publics/privés constituent des procédés peu fréquemment utilisés. Toutefois, les documents mis à la disposition des candidats étant bien conçus (mode de fonctionnement, avantages et inconvénients), le sujet était adapté et accessible.

Les notes des 122 candidats présents s'échelonnent de 0,75/20 à 17,13/20 avec :
 - 41 notes supérieures ou égales à 10/20,
 - 31 notes éliminatoires (< 5/20).

La moyenne générale des candidats est de 8,01/20.

2. Les épreuves écrites d'admissibilité du concours interne

2.1. Description des épreuves

Elles comprennent trois épreuves :

- une épreuve écrite de **mathématiques appliquées et de physique appliquée**" (durée : quatre heures ; coefficient 3).

Cette épreuve comprend deux parties distinctes :

- une partie "mathématiques appliquées",
- une partie "physique appliquée".

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- **détailler les calculs et justifier les résultats,**
 - **maîtriser les connaissances précisées par le programme réglementaire** de l'épreuve.
- la **rédaction d'une note** à partir d'un dossier portant sur la spécialité ingénierie, gestion technique et architecture (durée : quatre heures ; coefficient 3).

Sont attendues sur cette épreuve, les mêmes exigences que pour l'épreuve du concours externe (cf. explications page n°3).

- **l'établissement d'un projet ou étude** portant sur l'une des trois options, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité ingénierie, gestion technique et architecture" (durée : huit heures ; coefficient 7).

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- **analyser le dossier** pour répondre précisément au sujet,
- **mettre en avant ses connaissances techniques et professionnelles,**
- **exploiter ses savoir-faire** notamment en matière de **conduite de projet**, de **management** et de **communication**,
- **rédiger clairement ses réponses** avec une exigence quant à l'orthographe et la syntaxe ; le style doit être neutre et précis.

2.2. Analyse des résultats

Pour l'épreuve de mathématiques et physiques appliquées :

Les correcteurs constatent que les candidats ne sont pas au niveau en précisant cependant que le programme est très lourd.

Les notes des 21 candidats présents s'échelonnent de 0/20 à 11,50/20 avec :

- 12 notes éliminatoires (<5/20),
- 5 notes supérieures ou égales à 10/20.

La moyenne des candidats est de 5,16/20

Pour l'épreuve de rédaction d'une note :

Les correcteurs font état des mêmes observations que pour le concours externe. Cependant, le faible niveau d'ensemble est jugé plus inquiétant dans la mesure où les candidats sont en poste.

Les notes des 21 candidats présents s'échelonnent de 3,75/20 à 13,75/20 avec :

- 8 notes éliminatoires (<5/20),
- 6 notes supérieures ou égales à 10/20.

La moyenne des candidats est de 6,99/20.

Pour l'épreuve d'établissement d'un projet ou note :

Les sujets proposés dans chaque option, bien que complexes, étaient structurés autour de questions qui ont guidé et permis aux candidats de pouvoir traiter le sujet.

Sur cette épreuve, les correcteurs notent :

- des difficultés rédactionnelles,
- des réponses non structurées.

Les correcteurs soulignent que cette épreuve de projet revêt de plus en plus un caractère administratif qui gomme la partie technique. Par conséquent, les compétences "métiers" qui sont attendues sur ce type d'épreuve sont moins décelables.

Option "construction et bâtiment" :

10 candidats ont choisi cette option.

Les notes s'échelonnent de 0,75/20 à 13,75/20 avec :

- 1 note éliminatoire (<5/20),
- 4 notes supérieures ou égales à 10/20.

La moyenne des candidats est de 9,31/20.

Option "logistique et sécurité" :

7 candidats ont choisi cette option.

Les notes s'échelonnent de 7,50/20 à 15/20 avec :

- aucune note éliminatoire (<5/20),
- 4 notes supérieures ou égales à 10/20.

La moyenne des candidats est de 10/20.

Option "Centres techniques" :

4 candidats ont choisi cette option.

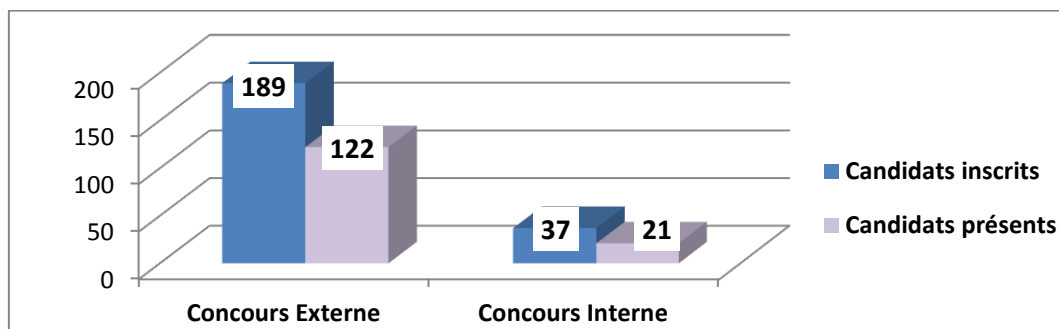
Les notes s'échelonnent de 3/20 à 10,38/20 avec :

- 1 note éliminatoire (<5/20),
- 1 note supérieure ou égale à 10/20.

La moyenne des candidats est de 6,97/20.

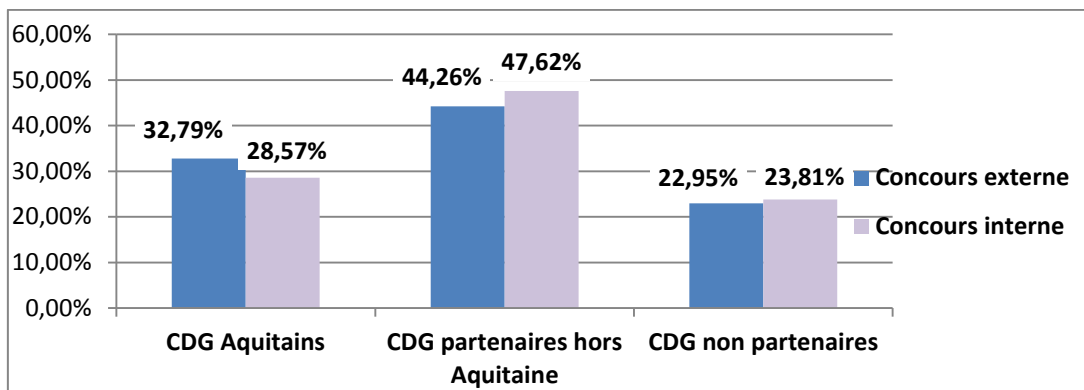
3. Données statistiques sur les candidats présents

3.1. Le taux d'absence des candidats



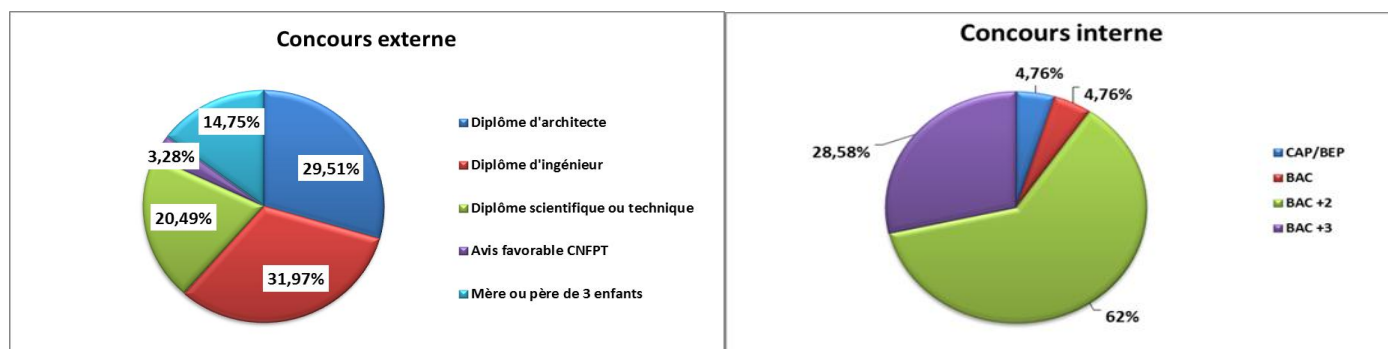
Le taux d'absents est de 35,45 % sur le concours externe et de 43,25 % sur le concours interne.

3.2. L'origine géographique des candidats présents



76,92 % des candidats présents aux deux concours proviennent des centres de gestion partenaires.

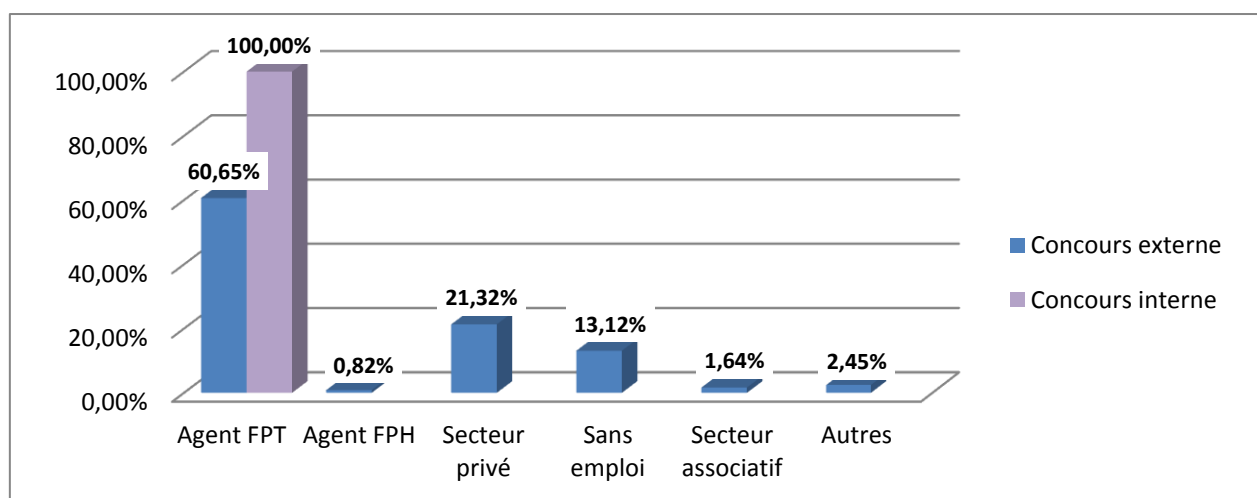
3.3. Le niveau d'études des candidats présents



3.4. Le sexe et l'âge des candidats présents

	Concours externe	Concours interne
Homme	55,74 %	95,24 %
Femme	44,26 %	4,76 %
Moyenne d'âge	35 ans	39 ans

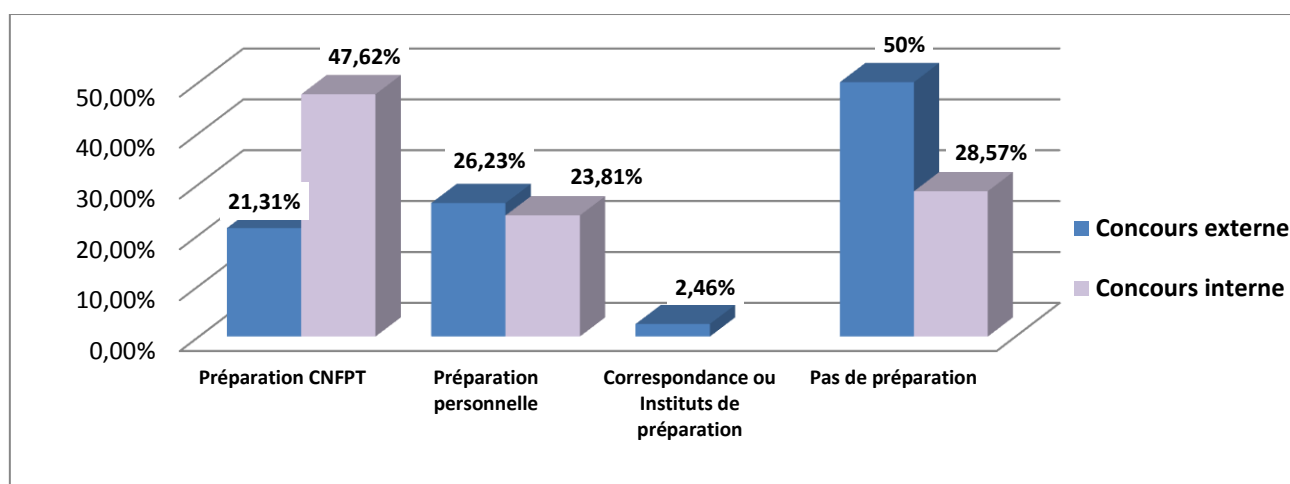
3.5. La situation professionnelle des candidats présents



Agent FPT : Agent Fonction Publique Territoriale / Agent FPH : Agent Fonction Publique Hospitalière

- 66,43 % des candidats aux deux concours travaillent déjà au sein d'une collectivité territoriale.
- 60,65 % de candidats externes sont déjà en poste dans la Fonction Publique Territoriale.

3.6. La préparation au concours des candidats présents



- 53,15 % des candidats présents aux deux concours déclare s'être préparé aux épreuves,
- 46,85 % des candidats présents n'a pas suivi de préparation.

B. LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

A l'issue du jury d'admissibilité qui s'est tenu le 30 septembre 2015, 47 candidats ont été déclarés admissibles :

- 41 candidats au concours externe,
- 6 candidats au concours interne,

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques les 26 et 27 novembre 2015.

1. L'épreuve orale d'admission du concours externe

1.1. Description de l'épreuve

Il s'agit "d'un **entretien permettant d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat**. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant **sur l'une des options**, choisie par le candidat lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier **l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel** au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa **capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement** les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (durée totale de l'entretien : quarante minutes, réparties en quinze à vingt minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient 5)".

Lors de cette épreuve, il est demandé au candidat de se projeter dans les fonctions **d'un ingénieur territorial**. Il doit parvenir à se **positionner professionnellement** en se plaçant :

- en qualité de futur fonctionnaire territorial de catégorie A,
- en qualité de futur directeur des services techniques, d'architecte, de directeur général des services techniques des villes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 10 000 à 40 000 habitants.

Cet entretien est scindé en deux parties :

- 1- **des questions portant sur l'option** choisie par le candidat au moment de son inscription, au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt.

Les examinateurs **vérifient les connaissances réglementaires et techniques fondamentales** du candidat dans l'option, au travers de questions portant sur le cadre réglementaire et institutionnel, les aspects techniques propres à chaque option, l'organisation et la gestion de service... tout en respectant le programme réglementaire de chaque option fixé par l'arrêté en date du 12 avril 2002 modifié fixant le programme des matières pour les épreuves des concours externe et interne pour le recrutement des ingénieurs territoriaux.

- 2- l'évaluation de "**l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel** au sein duquel il est appelé à exercer ainsi que sa **capacité à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement** les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur".

Sur cette seconde partie de l'épreuve, les examinateurs vérifient :

- **l'aptitude du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel :**
 - Connaissances des grands principes de la Fonction Publique Territoriale : les droits et obligations des fonctionnaires, la notion de service public,...
 - Connaissances des collectivités territoriales : leurs structures, leurs organisations et fonctionnement, leurs organes délibérants...
 - Connaissances des missions exercées par un ingénieur territorial : les domaines d'intervention, les différents types de postes, le niveau de responsabilité, le niveau d'expertise exigé, le positionnement par rapport aux élus, les marchés publics, la gestion financière et comptable...
- **la capacité du candidat à résoudre les problèmes techniques au travers de cas pratiques permettant de vérifier si le candidat :**
 - maîtrise le processus que la résolution du problème impose : diagnostic, contraintes, moyens, propositions de solutions, modes d'arbitrage, modes de réalisation, évaluation,
 - maîtrise la méthodologie de conduite de projet,
 - mobilise ses connaissances et fait preuve de prise de recul et de sens critique.
- **la capacité d'encadrement du candidat :**
 - Connaissances des principaux outils de la Gestion des Ressources Humaines, des techniques et des modes de gestion et d'organisation d'une équipe, des méthodes de communication et les outils d'évaluation, des moyens de gestion de conflits,
 - Des aptitudes managériales en matière de gestion d'une équipe, d'un service, de conduite et de coordination de projets opérationnels, de pilotage d'opérations : des capacités à motiver, à proposer, à déléguer, à rendre compte...

1.2. Analyse des résultats

La répartition par option des candidats admissibles est la suivante :

- 27 candidats ont choisi l'option "construction et bâtiment",
- 11 candidats ont choisi l'option "logistique et maintenance",
- 3 candidats ont choisi l'option "centres techniques".

Sur la partie "questions dans l'option", les membres du jury et les examinateurs qualifiés constatent :

- des lacunes sur les connaissances de bases,
- des connaissances techniques insuffisantes y compris dans les domaines que les candidats sont censés maîtriser de part leur formation,
- un manque de culture technique et scientifique dans l'option choisie,
- un manque de préparation et des difficultés à traduire de manière pédagogique les enjeux techniques.

Sur la partie "entretien", les membres du jury et les examinateurs qualifiés estiment que :

- le projet professionnel et la motivation des candidats n'apparaissent pas toujours clairement,
- sur "l'environnement territorial" : les connaissances auraient mérité d'être un peu plus approfondies d'autant plus que la plupart des candidats exercent déjà dans une collectivité territoriale,
- sur "l'encadrement" :
 - peu de candidats ont su démontrer leur capacité à encadrer, à résoudre les problèmes rencontrés,
 - la plupart d'entre eux ne sont pas prêts à encadrer ou ne s'affirment pas dans leurs futures fonctions de management et n'ont pas pris la mesure de la posture, du rôle d'un futur ingénieur.

Les notes des 41 candidats admissibles s'échelonnent de 4/20 à 19/20.

Les moyennes générales sont :

- pour l'option "construction et bâtiment" : 10,54/20,
- pour l'option "centres techniques" : 14/20,
- pour l'option "logistique et maintenance" : 10,82/20.

2. L'épreuve orale d'admission du concours interne

2.1. Description de l'épreuve

L'épreuve orale d'admission du concours interne consiste en un **"entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat"**. Cet entretien consiste, dans un premier temps, en des questions portant **sur l'une des options choisie** par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. L'entretien vise ensuite à apprécier sa **capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement** les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (durée totale de l'entretien : quarante minutes, réparties en quinze à vingt minutes pour chacune des deux parties de celui-ci ; coefficient 5).

Les épreuves orales d'admission du concours interne et du concours externe ne comportent pas de différences mis à part que les membres du jury et les examinateurs qualifiés tiennent compte de **l'expérience professionnelle** des candidats internes.

2.2. Analyse des résultats

Les membres du jury et les examinateurs qualifiés font quasiment les mêmes remarques que pour les candidats du concours externe à savoir trop de lacunes à la fois dans l'option choisie et sur la partie "environnement professionnel".

Ils précisent toutefois que quelques candidats ont réalisé d'excellentes prestations marqués par des connaissances solides dans l'option et par de parfaites connaissances de l'environnement territorial et des méthodes de management.

Les notes des 6 candidats admissibles s'échelonnent de 6,50/20 à 18,50/20.

Les moyennes générales sont :

- pour l'option "construction et bâtiment" : 11/20,
- pour l'option "logistique et maintenance" : 13,67/20.

C. LES ÉPREUVES FACULTATIVES DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

Les épreuves facultatives de langue étrangère se sont déroulées au Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques le 25 novembre 2015.

1. L'épreuve orale facultative de langue vivante étrangère du concours externe

Les candidats peuvent choisir de présenter **une épreuve orale facultative de langue étrangère** au moment de leur inscription.

Seuls sont pris en compte les points au-dessus de la moyenne. Cette épreuve n'est pas éliminatoire.

1.1. Description de l'épreuve

Elle consiste en "la **traduction, sans dictionnaire, suivie d'une conversation, d'un texte rédigé** dans l'une des langues suivantes, choisies par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe" (préparation : 30 minutes ; durée : quinze minutes ; coefficient 1).

Pour cette épreuve, le candidat est évalué sur :

- sa **capacité à lire la langue étrangère** : fluidité, prononciation, intonation,
- sa **capacité à assurer une traduction correcte du texte** : maîtrise du lexique des deux langues, maîtrise des tournures idiomatiques propres à chaque langue, maîtrise de la grammaire des deux langues, compréhension de l'esprit même du texte,
- son **aptitude à comprendre** les questions posées par les examinateurs qualifiés,
- son **aptitude à répondre** correctement aux questions posées,
- son **aptitude à s'exprimer** dans la langue étrangère choisie : aisance dans la discussion, production d'un discours clair et précis...

1.2. Analyse des résultats

24 candidats externes ont choisi de présenter l'épreuve orale facultative de langue étrangère :

- 20 candidats ont choisi l'épreuve de langue anglaise,
- 4 candidats ont choisi l'épreuve de langue espagnole.

Deux candidats ne sont pas présentés à cette épreuve facultative.

Les examinateurs qualifiés notent un niveau et une préparation de l'épreuve très hétérogènes avec :

- de prestations à améliorer en enrichissant le vocabulaire et en évitant les contre-sens,
- des prestations de qualité au cours desquelles les candidats ont :
 - utilisé un vocabulaire riche,
 - bien compris le texte et l'ont traduit avec justesse,
 - conversé sur le thème d'actualité avec aisance.

Les notes des 24 candidats admissibles s'échelonnent de 6/20 à 18/20.

La moyenne générale est de :

- 12,94/20 pour l'épreuve facultative de langue anglaise,
- 12,50/20 pour l'épreuve facultative de langue espagnole.

2. L'épreuve écrite facultative de langue vivante étrangère du concours interne

Comme pour le concours externe, les candidats internes peuvent choisir de présenter **une épreuve facultative de langue étrangère** au moment de leur inscription.

2.1. Description de l'épreuve

Il s'agit par contre d'une **épreuve écrite** qui consiste en "la **traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé** dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe (durée : deux heures ; coefficient 1)".

Pour cette épreuve, le candidat est évalué sur sa **capacité à assurer une traduction correcte** : maîtrise du lexique des deux langues, maîtrise des tournures idiomatiques propres à chaque langue, maîtrise de la grammaire des deux langues, compréhension de l'esprit même du texte.

2.2. Analyse des résultats

Un seul candidat a choisi de présenter cette épreuve dans la langue anglaise.

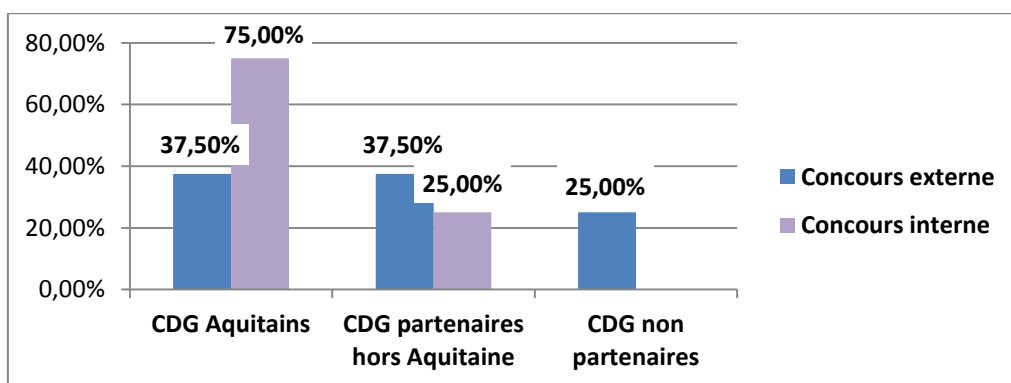
Les correcteurs conseillent aux futurs candidats de s'exercer davantage à cet exercice afin d'éviter les contre-sens, de traduire trop approximativement le texte et de mieux comprendre l'esprit du texte.

III. LE PROFIL DES LAURÉATS

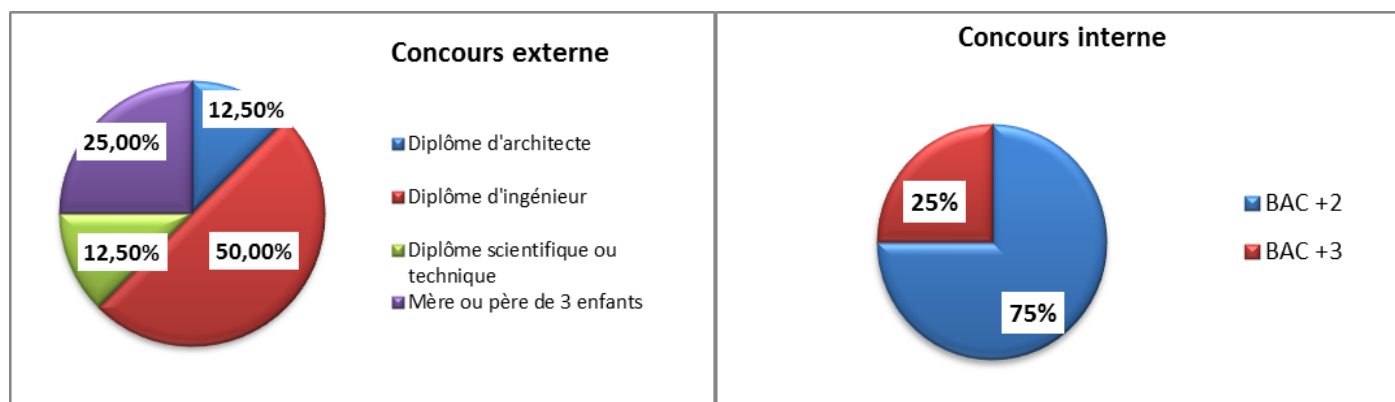
Le jury d'admission s'est déroulé le vendredi 27 novembre 2015 à l'issue des entretiens. Tous les postes ouverts à ce concours ont été pourvus après transfert d'un poste du concours interne vers le concours externe.

Ci-dessous, des éléments statistiques concernant les **20 lauréats**.

1. Origine géographique des lauréats



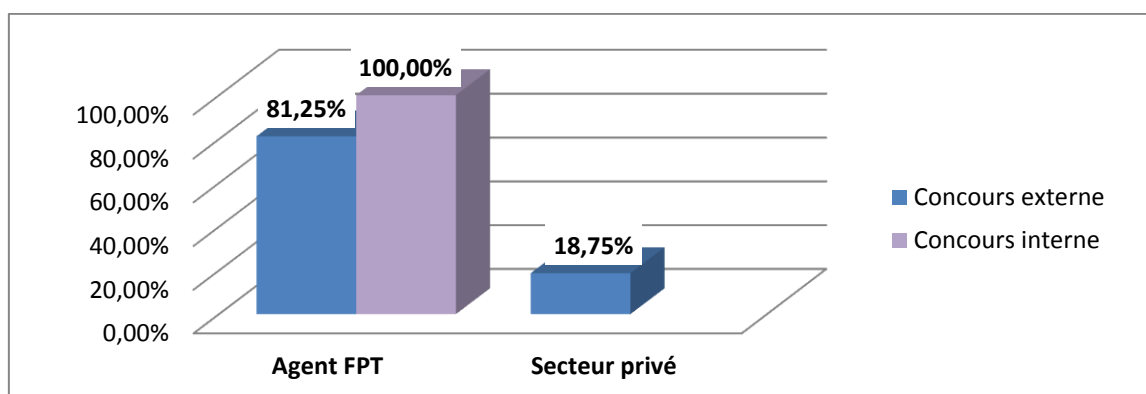
2. Niveau d'études des lauréats



3. Sexe et âge des lauréats

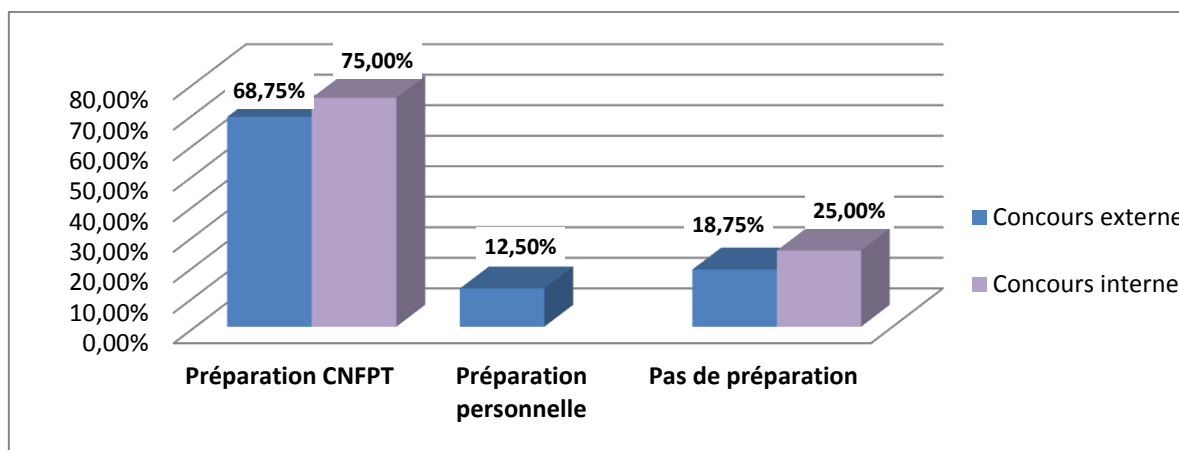
	Concours externe	Concours interne
Homme	50 %	100 %
Femme	50 %	
Moyenne d'âge	35 ans	43 ans

4. Situation professionnelle des lauréats



Agent FPT : Agent Fonction Publique Territoriale

5. Préparation au concours des lauréats



IV. LES CHIFFRES "CLÉS" A RETENIR SUR LA SESSION 2015

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	Total
Centres de Gestion partenaires	CDG 33 et 40 CDG 11, 16, 17, 30, 31, 34, 65, 79, 81 et 86		
Nombre de postes ouverts	15	5	20
Nombre de candidats inscrits	189	37	226
Nombre de candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité	122	21	143
Seuil d'admissibilité	50/100 points (10/20)	128.50/260 points (9,88/20)	
Nombre de candidats admissibles	41	6	47
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission	41	6	47
Nombre de candidats inscrits à l'épreuve facultative de langue étrangère	24	1	25
Nombre de candidats présents à l'épreuve facultative de langue étrangère	22	1	23
Seuil d'admission	125/200 points (12,50/20)	180/360 points (10/20)	
Nombre de candidats admis	16	4	20

Le présent compte-rendu et les listes d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.
